ARBITRAGE

(export du DFSM au 05/11/2026 à 20:27)

[1] ARBITRAGE Médecine - Médecine

nom masc.
Etymologie FEW XXV 86b : arbitrari

Définition Aptitude à juger, à estimer, en parlant d'un médecin ou d'un chirurgien en relation avec les accidents*, les signes d'une maladie.

Notes

- Note encyclopédique

 Le verbe*arbitrer*existe en français médiéval, avec le sens de « estimer, régler, juger qqch comme arbitre » (DMF 2015). Le dérivé*arbitrage*, dont le sens au moyen âge est régulièrement celui de "jugement prononcé par un arbitre, règlement d'un différend" (DMF 2015), est utilisé dans la citation dans un contexte médical, où il désigne manifestement également le pouvoir de juger, s'appliquant cette fois à l'aptitude du médecin-chirurgien. [M. Goyens]

Citations

- Du .4. Des accidens dehors demontrans ce apartient a l' arbitrage et a la doctrine du cyrurgien en ordener.
 Anon. [Henri de Mondeville], *Chirurgie, 1314, chap. 556, p. 141.*